

Bulletin de versement sur la SCPI MULTIMMOBILIER 2

Souscripteur* : _____ Co-souscripteur** : _____
Date de naissance* : _____ Date de naissance** : _____
Adresse : _____ Adresse : _____
Nom du Contrat* : _____
Numéro de Contrat* : _____
Courtier : _____

*Ces données sont obligatoires, à défaut la demande de versement ne sera pas prise en compte

**Ces données sont obligatoires en cas de co-souscription du contrat, à défaut la demande de versement ne sera pas prise en compte

Mesdames, Messieurs,

Par la présente, et conformément aux Conditions Générales du contrat (*cocher la case correspondante*) :

Nouvelle souscription

Je souhaite effectuer un versement initial d'un montant de _____ €, sur le support en unités de compte SCPI MULTIMMOBILIER 2.

Joindre impérativement le Bulletin de souscription sur lequel sera indiquée la répartition totale du versement initial.

L'investissement sur le support en unité de compte SCPI MULTIMMOBILIER 2 sera limité à 50 % du versement initial et à 200 000€ maximum.

Versement libre

J'effectue sur mon contrat un versement libre d'un montant de _____ €, à investir sur le support en unités de compte **SCPI MULTIMMOBILIER 2**.

Joindre impérativement le Bulletin de versement libre sur lequel sera indiquée la répartition totale du versement libre.

L'investissement dans le support en unité de compte SCPI MULTIMMOBILIER 2 sera limité à 50 % du versement libre complémentaire et à 200 000€ maximum.

Mode de règlement :

- par chèque bancaire, ci-joint n° _____ libellé à l'ordre de e-cie vie exclusivement et tiré sur le compte du Souscripteur, auprès de la banque : ° _____
- par virement (joindre obligatoirement une copie de l'avis d'exécution du virement) sur le compte de e-cie vie exclusivement

Tout versement en espèces est exclu.

Paraphe(s)

Fait en 3 exemplaires : 1- Assureur 2- Souscripteur(s) 3- Courtier

Je prends connaissance de l'avenant à la Note d'Information valant Conditions Générales de mon contrat sur les conditions d'investissement sur la SCPI MULTIMMOBILIER 2.

AVENANT A LA NOTE D'INFORMATION VALANT CONDITIONS GENERALES

ARTICLE 1 / DISPOSITIONS ESSENTIELLES

Pour les contrats comportant un encadré « Dispositions Essentielles », la rubrique « Autres frais » du point 5 de l'encadré « Dispositions Essentielles » de la Note d'Information valant Conditions Générales est complétée comme suit:

Frais applicables à l'investissement et au désinvestissement sur la SCPI MULTIMMOBILIER 2 :

- Lors d'un investissement sur l'unité de compte SCPI MULTIMMOBILIER 2, la valeur retenue qui correspond à la valeur de réalisation est majorée de 1%.
- Lors d'un désinvestissement sur l'unité de compte SCPI MULTIMMOBILIER 2, la valeur retenue qui correspond à la valeur de réalisation est minorée de 1%.

Les autres dispositions de cet encadré demeurent inchangées.

ARTICLE 2 : CONDITIONS D'INVESTISSEMENT SUR LA SCPI MULTIMMOBILIER 2

La demande d'investissement sur l'unité de compte SCPI MULTIMMOBILIER 2 pourra ne pas être prise en compte ou prise en compte partiellement et ce en fonction du montant de l'enveloppe globale d'investissement disponible sur la SCPI MULTIMMOBILIER 2

L'investissement sur l'unité de compte SCPI MULTIMMOBILIER 2 sera réalisé uniquement lors d'un versement initial ou d'un versement libre. Cette unité de compte n'est pas éligible dans le cadre des options proposées au contrat.

L'investissement sur le support en unités de compte SCPI MULTIMMOBILIER 2 sera **limité à 50 % du versement initial ou libre complémentaire et à 200 000€ maximum.**

Lors d'un investissement et conformément à l'article A131-3 du code des assurances, la valeur retenue est égale à la valeur de réalisation. Cette valeur est majorée de 1 %.

Lors d'un désinvestissement et conformément à l'article A131-3 du code des assurances, la valeur retenue est égale à la valeur de réalisation. Cette valeur est minorée de 1 %.

Le versement correspondant à la distribution du revenu est trimestriel et intervient à la fin du mois suivant la fin du trimestre civil.

Par dérogation à l'article « dates de valeur » des Conditions Générales du contrat, la valeur des parts des supports en unités de compte retenue est :

- en cas de versement initial ou libre : du dixième (10^{ème}) jour ouvré maximum (ou le cas échéant, le premier (1^{er}) jour de cotation qui suit) suivant l'encaissement effectif des fonds par l'Assureur, sous réserve de la réception des pièces nécessaires.
- En cas de rachat total, rachat partiel, décès de l'assuré (uniquement pour les contrats d'assurance vie) et terme : du dixième (10^{ème}) jour ouvré maximum (ou le cas échéant, le premier (1^{er}) jour de cotation qui suit) suivant la réception par l'Assureur d'une demande de règlement, accompagnée de l'intégralité des pièces.

Sous réserve que l'investissement soit effectué 3 jours ouvrés avant la fin du mois (M), les parts de la SCPI MULTIMMOBILIER 2 portent jouissance à partir du premier jour du 4^{ème} mois (M+4) suivant l'investissement. Dans le cas contraire, les parts de la SCPI MULTIMMOBILIER 2 portent jouissance à partir du premier jour du 5^{ème} mois (M+5) suivant l'investissement

En cas de désinvestissement, les parts de la SCPI MULTIMMOBILIER 2 portent jouissance jusqu'à la distribution précédente.

Souscripteur :
Co-Souscripteur :

Paraphes(s)

Fait en 3 exemplaires : 1- Assureur 2- Souscripteur(s) 3- Courtier

Les revenus générés par l'unité de compte **SCPI Multimobilier 2** sont distribués par l'assureur et affectés au contrat à hauteur de 85 % diminués des frais de gestion du contrat. Ces revenus sont réinvestis dans la SCPI Multimobilier 2 ou, si la SCPI Multimobilier 2 est fermée à la commercialisation et/ou les parts de la SCPI Multimobilier 2 ne seraient plus disponibles, sur l'un des supports d'investissement disponible au sein du contrat et sous les mêmes conditions qu'un versement libre.

Je vous retourne un exemplaire du présent avenant signé et conserve le second exemplaire.

Je déclare avoir pris connaissance des termes des présentes et les accepte sans réserve. Je reconnais avoir reçu et pris connaissance de la notice d'information financière de la SCPI MULTIMOBILIER 2 et notamment de ses principales caractéristiques.

Je déclare avoir été clairement informé qu'en investissant sur des unités de compte, je prends à ma charge le risque lié à la variation des cours de chacune de celles que j'ai souscrites.

L'Assureur ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, mais pas sur leurs valeurs, celles-ci étant par nature sujettes à des fluctuations à la hausse ou à la baisse.

Fait à _____ le _____ ;

Souscripteur : _____

Co-souscripteur : _____

Signature(s) du (des) Souscripteur(s) précédé(s) de la mention manuscrite « Lu et approuvé »

(En trois (3) exemplaires originaux)

Les informations demandées sont nécessaires aux fins de satisfaire à votre demande ou d'effectuer des actes de souscription ou de gestion de vos contrats. Ces informations, de même que celles recueillies ultérieurement, pourront être utilisées par Generali Vie pour des besoins de connaissance client, de prospection (sous réserve du respect de votre droit d'opposition ou de l'obtention de votre accord à la prospection conformément aux exigences légales) d'animation commerciale, d'études statistiques, de recouvrement, d'évaluation et gestion du risque, de sécurité et prévention des impayés et de la fraude, de respect des obligations légales et réglementaires.

Ces informations pourront être communiquées en tant que de besoin et au regard des finalités mentionnées ci-dessus, aux entités du Groupe Generali en France, ainsi que si nécessaire à ses partenaires, intermédiaires et réassureurs, sous-traitants et prestataires, dans la limite nécessaire à l'exécution des tâches qui leur sont confiées. Par ailleurs, en vue de satisfaire aux obligations légales et réglementaires, Generali Vie peut être amené à communiquer des informations à des autorités administratives ou judiciaires légalement habilitées.

Conformément aux dispositions de la loi Informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition pour motifs légitimes sur l'ensemble des données vous concernant que vous pouvez exercer sur simple demande auprès de Generali Vie , Direction de la Conformité - 7, boulevard Haussmann, 75440 PARIS CEDEX 09.